

RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1967 B 00014
Numéro SIREN : 406 780 148
Nom ou dénomination : CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2018 sous le numéro de dépôt 7302

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/10/2018

Numéro de dépôt : 2018/7302

Type d'acte : Projet d'apport partiel d'actif
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 406 780 148

N° gestion : 1967 B 00014



Signature

APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Eric GRAZIANO,

agissant en qualité de Gérant de la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, Société à responsabilité limitée au capital de 106 000 euros, dont le siège social est à ROANNE (42300), 50 rue Albert Thomas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROANNE sous le numéro 406 780 148,

et spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée générale des associés du 29 août 2018,

ci-après désignée "la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR"
ou la société apporteuse
d'une part,

ET

Monsieur Emmanuel MORON,

agissant en qualité de Gérant de la société RH EXPERTISE, Société à responsabilité limitée au capital de 240 000 euros, dont le siège social est à SAINT ETIENNE (42000), 69 rue Saint Simon Clos du Golf, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 519 691 869,

et spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée générale des associés du 29 août 2018,

ci-après désignée "la société RH EXPERTISE"
ou la société bénéficiaire
d'autre part,

Il a été, en vue de l'apport partiel d'actif devant être consenti par la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR à la société RH EXPERTISE, arrêté de la manière suivante les conventions réglant cet apport partiel d'actif, et notamment la consistance des biens apportés par la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR et leur rémunération, sous réserve des conditions suspensives ci-après exprimées.

BC
Page 1 sur 16

EM

**PRÉALABLEMENT AUX CONVENTIONS OBJET DES PRÉSENTES, IL
EST EXPOSÉ CE QUI SUIVIT :**

REGIME JURIDIQUE DE L'OPERATION

La société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR entend faire apport de l'ensemble de ses activités d'assistance en matière de droit social, de paies, de charges sociales et de recrutement dans le cadre de l'article 22 de l'ordonnance 45-2138 du 19 septembre 1945, constituant une branche complète et autonome d'activités (ci-après « La Branche d'Activité Apportée ») à la société RH EXPERTISE.

Cette opération est placée sous le régime juridique des scissions, conformément aux dispositions des articles L 236-6-1, L 236-22 et L 236-24 du Code de commerce.

En conséquence, il s'opérera de la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR à la société RH EXPERTISE, laquelle sera substituée à la première, une transmission de tous ses droits, biens et obligations relatifs à la Branche d'Activité Apportée.

CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

1) La société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, société apporteuse, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

L'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes telles qu'elles sont définies par l'ordonnance du 19 septembre 1945, le code de commerce et le décret du 12 août 1969 et telles qu'elles pourraient l'être par tous les textes législatifs ultérieurs ; et toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet.

La durée de cette société expire le 1^{er} janvier 2042.

Son capital social est fixé à la somme de cent seize mille (106 000) euros.

Il est divisé en dix mille six cents (10 600) parts sociales de dix (10) euros chacune, entièrement libérées et numérotées de 1 à 10 600.

2) Liens entre la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR et la société RH EXPERTISE :

Liens en capital : la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR est détenue à hauteur de 99.98% par la société SOFILEA, Société À Responsabilité Limitée au capital de 2 720 000 €, dont le siège social est situé à ROANNE (42300), 50 rue Albert Thomas et immatriculée au R.C.S de ROANNE sous le n°490 374 162, et la société RH EXPERTISE est détenu par la société SOFILEA à hauteur de 95% de son capital social.

Dirigeants communs : la société SOFILEA, société mère, a pour dirigeant Monsieur Eric GRAZIANO, Monsieur Emmanuel MORON, Monsieur Philippe LIGUORI et Monsieur Jean-Paul REBILLET.

La société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR a pour dirigeant Monsieur Eric GRAZIANO et Monsieur Jean-Paul REBILLET.

La société RH EXPERTISE a pour dirigeant Monsieur Emmanuel MORON.

AG
Page 2 sur 16

m

MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION D'APPORT

Les motifs et buts qui ont incité la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR et la société RH EXPERTISE à envisager cette opération d'apport partiel d'actif peuvent s'analyser ainsi qu'il suit :

L'activité d'assistance en matière de droit social et de paie constitue un département différent de la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, réunissant toutes les caractéristiques d'une branche complète et autonome d'activité. Les perspectives de développement de l'activité ont conduit à envisager l'exploitation au sein d'une entité autonome et indépendante. La société RH EXPERTISE, société sœur de la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR exerce ladite activité.

L'opération envisagée permettrait de regrouper cette compétence au sein d'une même structure ce qui faciliterait l'identification des deux compétences :

- La société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR : l'expertise comptable et le commissariat aux comptes
- La société RH EXPERTISE : l'assistance en matière de droit social

Mais également la mise en œuvre d'un nouveau programme de développement de cette activité.

Dans ce cadre, le présent projet d'apport partiel d'actif comprend, sans exception ni réserve d'assistance en matière de droit social, de paies, de charges sociales et de recrutement dans le cadre de l'article 22 de l'ordonnance 45-2138 du 19 septembre 1945.

COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les comptes de la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR et de la société RH EXPERTISE, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31 juillet 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les bilans, comptes de résultat et annexes des sociétés CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR et RH EXPERTISE arrêtés au 31 juillet 2018 figurent en Annexe n°1.

METHODE D'EVALUATION

Les sociétés participant à l'opération d'apport partiel d'actif étant sous contrôle commun, conformément aux prescriptions comptables fixées par les articles 710-1 s. du Plan comptable général issus du règlement ANC 2014-03 en cours d'homologation, les éléments d'actif et de passif sont apportés pour leur valeur nette comptable au 1^{er} août 2018.

PLAN GENERAL

Première Partie : Apport partiel d'actif effectué par la société
CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR à la société RH EXPERTISE

Deuxième Partie : Date d'effet de l'apport partiel d'actif, Propriété et
Entrée en jouissance

Troisième Partie : Charges et conditions des apports

Quatrième Partie : Rémunération des apports

Cinquième Partie : Déclarations générales

Sixième Partie : Conditions suspensives

Septième Partie : Régime fiscal

Huitième Partie : Dispositions diverses

EG
Page 4 sur 16

ml

PREMIERE PARTIE - APPORT PARTIEL D'ACTIF

Monsieur Eric GRAZIANO, Gérant de la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, agissant au nom et pour le compte de la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées à la société RH EXPERTISE, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Monsieur Emmanuel MORON ès-qualité, sous les mêmes conditions suspensives, de la toute propriété des biens, droits et obligations constituant la Branche d'Activité Apportée, appartenant à la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, tels que lesdits biens existaient au 1^{er} août 2018, et avec les résultats actifs et passifs des opérations faites entre le 1^{er} août 2018, et la date de réalisation définitive des apports, dans la mesure où lesdites opérations concernent les biens apportés, à l'exclusion de toute autre activité.

Il est rappelé, en tant que de besoin, que la Branche d'Activité Apportée comprend l'ensemble des éléments constituant une branche complète d'activités au sens de l'article 210 B du CGI.

La Branche d'Activité Apportée comprend :

L'assistance en matière de droit social, de paies, de charges sociales et de recrutement dans le cadre de l'article 22 de l'ordonnance 45-2138 du 19 septembre 1945 Et plus généralement tous les droits et obligations nécessaires à l'exploitation de la Branche d'Activité Apportée par la société RH EXPERTISE.

Conformément aux prescriptions comptables fixées par les articles 710-1 s. du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 en cours d'homologation, les éléments d'actif et de passif sont apportés pour leur valeur nette comptable au 1^{er} août 2018.

Description des divers éléments composant la branche d'activité apportée

Biens apportés

BIENS APPORTÉS	MONTANT
I - ÉLÉMENTS INCORPORELS	0 euros
SOUS-TOTAL : ÉLÉMENTS INCORPORELS	0 euros
II - ÉLÉMENTS CORPORELS 1 - Matériel informatique	670.43 euros
SOUS-TOTAL : ÉLÉMENTS CORPORELS	670.43 euros
III - ACTIF CIRCULANT 1 - Créances clients 2 - Liquidités	113 491.92 euros 90.86 euros
SOUS-TOTAL : ACTIF CIRCULANT	113 582.78 euros

Page 5 sur 16

EE

M

**EVALUATION TOTALE DES ACTIFS DE LA BRANCHE
D'ACTIVITÉ APPORTÉE****114 253.21 euros****Récapitulatif des éléments d'actifs apportés**

- Immobilisations corporelles : 670.43 euros
- Actif circulant : 113 582.78 euros

Total : 114 253.21 euros

ÉLÉMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE	VALEUR RÉELLE
Provisions/charges IDR	6 258 euros
Congés payés et charges sur congés	23 544.14 euros
Dettes fiscales	18 915.32 euros
TOTAL PASSIF :	48 717.46 euros

Le détail des actifs et passifs apportés figure en Annexe n°2.

Il est précisé que tous les éléments complémentaires qui s'avèreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète, en particulier en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité de la transmission résultant de l'apport, pourront faire l'objet d'états, de tableaux, déclarations, actes et tous autres documents qui seront regroupés dans un additif au présent acte, établi d'un commun accord entre les représentants des sociétés participant à l'apport partiel d'actif.

Actif net apporté

L'actif apporté s'élevant à 114 253.21 euros et le passif pris en charge à 48 717.46 euros, l'actif net apporté ressort à 65 535.75 euros.

Origine de propriété

La branche apportée appartient à la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR pour l'avoir créé et développé depuis sa constitution définitive intervenue le 1^{er} janvier 1967.

26
Page 6 sur 16

DEUXIEME PARTIE - DATE D'EFFET - PROPRIETE - JOUISSANCE

De convention expresse, il est stipulé que le présent apport partiel d'actif prendra effet fiscalement et comptablement rétroactivement au 1^{er} août 2018.

En conséquence, toutes les opérations faites depuis cette date et concernant la Branche d'Activité Apportée, seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits de la société RH EXPERTISE.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la société RH EXPERTISE, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} août 2018.

À cet égard, le représentant de la société apporteuse déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} août (et qu'il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports) aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

TROISIEME PARTIE - CHARGES ET CONDITIONS

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière et, notamment, sous celles suivantes que le représentant de la société RH EXPERTISE s'oblige à exécuter :

- 1) la société RH EXPERTISE prendra les biens et droits à elle apportés avec tous les éléments corporels et incorporels, en ce compris les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera, à la date de la réalisation de l'apport, sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.
- 2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que tous abonnements quelconques.
- 3) Elle sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la société apporteuse.
- 4) Elle supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, droits, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets des apports ci-dessus.
- 5) Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- 6) Elle sera tenue à l'acquit de la totalité du passif grevant les apports de la société RH EXPERTISE, tel qu'il est indiqué aux présentes, dans les termes et conditions où il est, ou deviendra, exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exclusion de toutes les conditions d'actes ou de titres de créances pouvant exister, comme la société apporteuse est tenue de le faire elle-même.

68
Page 7 sur 16

[Signature]

Il est ici précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR au 1^{er} août 2018, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Toutefois, la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR prendra à sa charge les passifs de la Branche d'Activité Apportée ayant une cause antérieure au 1^{er} août 2018 mais qui ne se révéleraient qu'après cette date.

7) Elle sera substituée à la société apporteuse dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, devant toutes juridictions dans la mesure où ils concernent les biens et droits apportés.

8) Conformément à la loi, les contrats de travail en cours avec les membres du personnel de la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, affectés à l'exploitation de la Branche d'Activité Apportée, se poursuivront avec la société bénéficiaire qui se substituera purement et simplement à la société apporteuse, conformément à l'article 1224-1 du Code du travail, du seul fait de la réalisation du présent apport partiel d'actif dans le bénéfice et la charge des contrats de travail des salariés transférés.

La société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR sera solidairement tenue avec la société RH EXPERTISE des dettes transférées au titre de la branche d'activité apportée.

La société RH EXPERTISE fera son affaire personnelle de l'obtention de toutes autorisations et agrément par tous tiers de la subrogation de celle-ci dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature compris dans la Branche d'Activité Apportée et de son agrément en vue de la transmission à son profit des droits sociaux apportés.

La société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR s'engage, de son côté, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert desdits contrats et à faire ses meilleurs efforts pour en faciliter la transmission à la société RH EXPERTISE.

Le représentant de la société apporteuse s'oblige, également, et oblige la société qu'il représente, à première réquisition de la société bénéficiaire, à faire établir tous actes réitératifs ou confirmatifs des présents apports, et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Il s'oblige, encore, ès-qualité, à remettre et à livrer à la société bénéficiaire, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

QUATRIEME PARTIE - REMUNERATION DES APPORTS

La valeur réelle de l'actif net apporté par la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR a été estimé à la somme de 240 000 € après réévaluation des actifs incorporels à hauteur de 174 464.25 €.

La valeur réelle de la société bénéficiaire des apports a été fixée à la somme de 641 500 € pour 2 400 parts sociales soit 267.29 € (arrondi) par part.

La valorisation des structures figurent en annexe n°3.

En rémunération de l'actif net apporté, il sera donc attribué à la société apporteuse 655 parts sociales (arrondi) nouvelles d'une valeur nominale de 100 € chacune, entièrement libérées, créées par augmentation de capital social de la société bénéficiaire de 65 500 € assortie d'une prime d'émission d'un montant de 174 500 €.

26
Page 8 sur 16

M

Le capital social de la société RH EXPERTISE sera aussi porté de 240 000 € à 305 500 € divisé en 3 055 parts sociales de 100 € chacune, entièrement libérées.

Ces parts nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} août 2018.

Elles seront entièrement assimilées aux parts sociales anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt en sorte que toutes les parts de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

La prime d'apport sera inscrite au passif du bilan de la société RH EXPERTISE et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de la société.

CINQUIEME PARTIE - DECLARATIONS

Déclarations de la société apporteuse

Au nom de la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, Monsieur Eric GRAZIANO déclare, ès-qualité :

- que ladite société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires ;
- qu'elle n'est pas actuellement ni n'est susceptible d'être ultérieurement l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice des activités relevant de la branche d'activité apportée ;
- que les biens et droits apportés par la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, dont l'origine de propriété est relatée plus haut, ne sont grevés d'aucune charge, garantie, hypothèque ou autres sûretés, nantissement ou inscription de privilège de vendeur, étant entendu que si une telle inscription se révélait du chef de la société apporteuse, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- que, plus généralement, les biens apportés sont de libre disposition entre les mains de la société apporteuse ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat d'apport d'actif et Monsieur Eric GRAZIANO est dûment autorisé à la représenter à cet effet ;
- qu'elle s'engage à mettre la disposition de la société RH EXPERTISE, pendant un délai de trois ans à compter de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, tous les livres, documents et pièces comptable se rapportant à la Branche d'Activité Apportée ;
- qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens et droits apportés.

Déclarations de la société bénéficiaire des apports

Au nom de la société RH EXPERTISE, Monsieur Emmanuel déclare, ès-qualité :

- que ladite société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat d'apport d'actif et que Monsieur Emmanuel MORON est dûment autorisé à la représenter à cet effet ;

60
Page 9 sur 16

Signature

- que les parts de la société RH EXPERTISE qui seront émises au profit de la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR en rémunération de ses apports, le seront en pleine propriété et qu'elles seront libres de toute restriction, sûretés, options, gage, nantissement, privilège ou droit quelconque susceptible de restreindre le droit de propriété desdites parts ;

SIXIEME PARTIE - CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente opération d'apport partiel d'actif est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de l'apport partiel d'actif par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société bénéficiaire, au vu des rapports du gérant et du commissaire aux apports, devant décider également l'augmentation corrélatrice du capital social et constater sa réalisation ainsi que celle de l'apport partiel d'actif.
- Approbation de l'apport partiel d'actif par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société apporteuse, au vu des rapports du gérant et du commissaire aux apports, devant constater également la réalisation de l'apport partiel d'actif.

SEPTIEME PARTIE - REGIME FISCAL

Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, l'apport partiel d'actif prend effet le 1^{er} août 2018. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la branche d'activité apportée, seront englobés dans le résultat imposable de la société bénéficiaire des apports.

La Branche d'Activité Apportée constituant une branche complète et autonome d'activité, avec une clientèle et des moyens propres, susceptible de pouvoir fonctionner par ses propres moyens la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, société apporteuse, et la société RH EXPERTISE, société bénéficiaire des apports, toutes deux imposables à l'impôt sur les sociétés, conviennent, en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, de placer le présent apport partiel d'actif sous le régime spécial prévu à l'article 210 B du Code général des impôts, dont les conditions d'application sont satisfaites.

Pour l'application de l'article 210 B du Code général des impôts, la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, société apporteuse prend les engagements suivants :

- calculer, ultérieurement, les plus-values (ou les moins-values) résultant de la cession de ces mêmes titres d'après la valeur qu'avaient les biens apportés, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures ;
- accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du CGI et joindre à sa déclaration de résultat un état de suivi des plus-values conforme aux exigences de l'administration.

De son côté, la société RH EXPERTISE, société bénéficiaire, prend les engagements suivants :

- Les éléments d'actifs immobilisés apportés étant valorisés à la valeur comptable, la société RH EXPERTISE, société bénéficiaire des apports, reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société

Page 10 sur 16

CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, société apporteuse en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actifs immobilisés et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés.

Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société apporteuse ;

- La société RH EXPERTISE, société bénéficiaire des apports reprendra au passif de son bilan les provisions afférentes à la Branche d'Activité Apportée dont l'imposition a été différée chez la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, société apporteuse ;
- La société RH EXPERTISE, société bénéficiaire des apports se substituera à la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, société apporteuse pour la réintégration des résultats dont l'imposition avait été différée ;
- La société RH EXPERTISE, société bénéficiaire des apports, calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, société apporteuse ;
- La société RH EXPERTISE, bénéficiaire des apports inscrira à son bilan les éléments apportés autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, société apporteuse ou, à défaut, comprendra dans les résultats de l'exercice de l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR, société apporteuse.

Droits d'enregistrement

Au regard des droits d'enregistrement, la société apporteuse et la société bénéficiaire déclarent que :

- les éléments apportés portent sur une branche complète et autonome d'activité,
- les éléments apportés portent sur une branche complète et autonome d'activité et qu'ils sont rémunérés par l'attribution de droits représentatifs du capital de la société bénéficiaire des apports, sans faire l'objet d'un règlement sous une autre forme,
- la société apporteuse et la société bénéficiaire sont toutes deux passible de l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, la société apporteuse et la société bénéficiaire entendent placer le présent apport partiel d'actif sous le régime prévu à l'article 816 du CGI et demandent qu'il soit soumis au droit fixe.

La présente convention sera soumise à la formalité de l'enregistrement fiscal.

Autres taxes

La société bénéficiaire des apports s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la taxe d'apprentissage et la participation des employeurs à la formation professionnelle continue qui pourraient demeurer dues par la société apporteuse au 1^{er} août 2018, pour les salariés transférés au titre de la Branche d'Activité Apportée.

Page 11 sur 16

Opérations antérieures

La société bénéficiaire des apports s'engage à reprendre, en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge des engagements d'ordre fiscal afférents aux éléments compris dans les apports qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société apporteuse à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur, notamment en matière de droits d'enregistrement et d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires, et en particulier à l'occasion de fusions ou d'apports partiels d'actif soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis avec la branche d'activité apportée.

HUITIEME PARTIE - DISPOSITIONS DIVERSES

Formalités

a) La société RH EXPERTISE remplira dans les délais légaux toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués par la société CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR.

b) Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires devant toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

c) Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés. Le contrat d'apport partiel d'actifs sera publié, conformément à la loi, de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la tenue des assemblées appelées à statuer sur l'apport partiel d'actif avant la réalisation de l'apport

Les oppositions, s'il y en a, seront portées devant le tribunal de commerce compétent qui en réglera le sort.

Remise de titres

Il sera remis à la société bénéficiaire des apports, lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les titres et attestations de propriété, et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs à la Branche d'Activité Apportée.

Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société bénéficiaire, ainsi que son représentant l'y oblige.

Intégralité de l'accord des Parties

Le présent contrat d'apport partiel d'actif et ses annexes représentent l'intégralité de l'accord entre les Parties quant à la branche d'activité apportée.

Les Parties affirment, sous les peines édictées à l'article 1837 du Code général des impôts, que ce contrat exprime l'intégralité de la rémunération des apports de la société apporteuse et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

eb
Page 12 sur 16

m

Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent contrat d'apport partiel d'actif est soumis au droit français.

Tous litiges pouvant s'élever entre les Parties concernant son interprétation, son exécution, sa validité ou autre, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Saint Etienne.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants des sociétés bénéficiaire et apporteuse, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet, si nécessaire, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs,
- au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Élection du domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

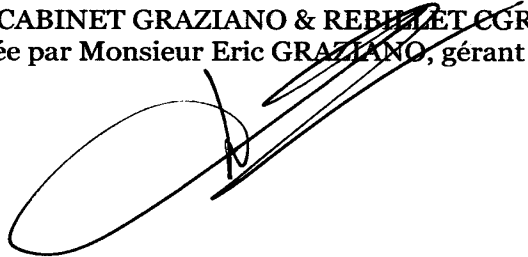
Fait à SAINT ETIENNE

Le 02.09.2018

en 7 exemplaires, dont UN pour l'enregistrement, QUATRE pour le dépôt au greffe, UN pour chaque partie,

LA SOCIETE APPORTEUSE

La société CABINET GRAZIANO & REBIET CGR
Représentée par Monsieur Eric GRAZIANO, gérant



LA SOCIETE BENEFICIAIRE

La société RH EXPERTISE
Représentée par Monsieur Emmanuel MORON, gérant



Page 13 sur 16



ANNEXE I - BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE

- De la société apporteuse
- de la société bénéficiaire des apports

bb
Page 14 sur 16

mm

Expertise Comptable
 Audit & Commissariat aux comptes
 Social & Ressources Humaines
 Juridique
 Informatique et Digital
 Patrimoine
 Stratégie & Conseil

COMPTES ANNUELS

Période du 01/08/2017 au 31/07/2018

SARL CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR

50 RUE ALBERT THOMAS
 42300 ROANNE

Agence de Saint-Etienne

50 rue Albert Thomas
 42300 Roanne
 04 77 44 91 40

Agence de Roanne

50 rue Albert Thomas
 42300 Roanne
 04 77 44 91 40

Agence de Montbrion-les-Bains

50 rue Albert Thomas
 42300 Roanne
 04 77 44 91 40

Agence de Marcigny

50 rue Albert Thomas
 42300 Roanne
 04 77 44 91 40

Agence de Saint-Germain-Laval

50 rue Albert Thomas
 42300 Roanne
 04 77 44 91 40

Compte de résultat

	France	Exportations	31/07/2018	31/07/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 911 718		1 911 718	2 060 986
Chiffre d'affaires net	1 911 718		1 911 718	2 060 986
Production stockée			84 913	40 563
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			46 686	20 610
Autres produits			22	9
Total produits d'exploitation (I)			2 043 333	2 122 168
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			895 880	915 208
Impôts, taxes et versements assimilés			27 744	29 930
Salaires et traitements			777 237	719 142
Charges sociales			257 581	267 521
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			18 046	16 357
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			15 663	20 358
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			19 097	16 919
Total charges d'exploitation (II)			2 011 247	1 985 435
RESULTAT D'EXPLOITATION (I II)			32 086	136 733
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			2 927	57
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			2 927	57
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			633	1 549
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			633	1 549
RESULTAT FINANCIER (V VI)			2 294	(1 491)
RESULTAT COURANT avant impôts (I II III IV V VI)			34 380	135 241

Compte de résultat (suite)

	31/07/2018	31/07/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		2
Sur opérations en capital	1 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	20 004	8 259
Total produits exceptionnels (VII)	21 004	8 261
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	6 000	11
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 480	
Total charges exceptionnelles (VIII)	15 480	11
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	5 524	8 251
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	681	34 152
Total des produits (I+II+V+VII)	2 057 259	2 130 436
Total des charges (III+IV+VI+VIII+IX+X)	2 028 041	2 021 146
BÉNÉFICE OU PÉRTE	29 217	109 290
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/07/2018	Net 31/07/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 120	296	1 824	
Fonds commercial (1)	320 419		320 419	320 419
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	72 665	37 305	35 360	6 292
Installations techniques, matériel et outillage industriels	296	296		
Autres immobilisations corporelles	122 014	110 525	11 489	22 436
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	27		27	27
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 068		22 068	21 750
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	539 608	148 422	391 186	370 925
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				102 917
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	629 906	35 791	594 115	651 012
Autres créances	121 203		121 203	87 799
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				51 016
Disponibilités	229 637		229 637	259 614
Charges constatées d'avance (3)	28 537		28 537	28 649
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 009 283	35 791	973 492	1 181 006
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 548 892	184 213	1 364 678	1 551 931
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/07/2018	31/07/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	127 350	127 350
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	184 730	184 730
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 735	12 735
Réserves statutaires ou contractuelles	299 438	190 098
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	39 227	109 340
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	663 480	624 253
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	5 000	10 000
Provisions pour charges	74 885	80 409
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	79 885	90 409
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	31 599	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		53 262
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 884	76 013
Dettes fiscales et sociales	344 331	376 910
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 569	1 323
Produits constatés d'avance (1)	141 931	329 761
TOTAL DETTES	621 314	837 269
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 364 673	1 551 931
(1) Dont à plus d'un an (a)	24 374	
(1) Dont à moins d'un an (a)	596 940	837 269
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe

Période du 01/08/2017 au 31/07/2018

ECOMEX CGR

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL CABINET GRAZIANO & REBILLET CGR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2018, dont le total est de 1 364 678 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 39 227 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2017 au 31/07/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/09/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 31 952 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	320 419			320 419
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		2 120		2 120
Immobilisations incorporelles	320 419	2 120		322 539
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	40 735	31 930		72 665
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	296			296
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 924			9 924
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	116 662	3 941	8 513	112 090
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	167 617	35 871	8 513	194 975
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	27			27
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	21 750	318		22 068
Immobilisations financières	21 777	318		22 095
ACTIF IMMOBILISE	309 813	38 309	8 513	339 609

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 120	35 871	318	38 308
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 120	35 871	318	38 308
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		8 513		8 513
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		8 513		8 513

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/07/2018
Éléments achetés	165 419
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	155 000
Total	320 419

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		296		296
Immobilisations incorporelles		296		296
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	34 443	2 862		37 305
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	296			296
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 614	540		9 153
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	95 536	14 348	8 513	101 371
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	138 888	17 750	8 513	148 126
ACTIF IMMOBILISÉ	138 888	18 046	8 513	148 422

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 801 714 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	22 068		22 068
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	629 906	629 906	
Autres	121 203	121 203	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	28 537	28 537	
Total	801 714	779 647	22 068

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	71 230
Total	71 230

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 127 350,00 euros décomposé en 12 735 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	80 409	9 480	15 004		74 885
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	10 000		5 000		5 000
Total	90 409	9 480	20 004		79 885
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		9 480	20 004		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 621 314 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	31 599	7 225	24 374	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 884	98 884		
Dettes fiscales et sociales	344 331	344 331		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 569	4 569		
Produits constatés d'avance	141 931	141 931		
Total	621 314	593 240	24 374	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	36 155			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 556			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 400
PERSONNEL CONGES A P A Y R	68 408
PERSONNEL CONGES A P A Y M	8 101
PERSONN. CONGES A P S T G	31
ORG SOC CHARGES/CP R	29 781
ORG SOC CHARG/CP M	3 369
ORG SOC CHARG/CP S T G	5
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	12 371
Total	125 466

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	28 537		
Total	28 537		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	141 931		
Total	141 931		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Expertise-Comptable
 Audit & Commissariat aux comptes
 Social & Ressources Humaines
 Juridique
 Informatique et Digital
 Patrimoine
 Stratégie & Conseil

COMPTES ANNUELS

Période du 01/08/2017 au 31/07/2018

SARL RH EXPERTISE

69 RUE Saint Simon
 42000 SAINT ETIENNE

Agence de Saint-Etienne

Agence Comptable
 42000 Saint-Etienne
 04 77 42 33 42

Agence de Roanne

69 RUE SAINT SIMON
 42000 Roanne
 04 77 42 33 42

Agence de Montbrion-les-Bains

14 RUE DE LA TOUR DE
 42000 Montbrion-les-Bains
 04 77 42 33 42

Agence de Mardigny

1 RUE DE
 42000 Mardigny
 04 77 42 33 42

Agence de Saint-Germain-Laval

1 RUE DE LA
 42000 Saint-Germain-Laval
 04 77 42 33 42

Compte de résultat

	France	Exportations	31/07/2018	31/07/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	598 849		598 849	574 483
Chiffre d'affaires net	598 849		598 849	574 483
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			20 111	17 249
Autres produits			22	2
Total produits d'exploitation (I)			618 982	591 734
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			226 238	225 784
Impôts, taxes et versements assimilés			7 155	4 494
Salaires et traitements			198 840	176 522
Charges sociales			94 638	78 412
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 070	978
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 401	3 527
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			733	813
Autres charges			9 935	3 988
Total charges d'exploitation (II)			546 010	523 519
RESULTAT D'EXPLOITATION (III)			72 972	68 215
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			9 800	6 370
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 555	1 070
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			11 355	7 440
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			11 355	7 440
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			0	0
RESULTAT COURANT avant impôts (I II-III IV-V-VI)			84 328	75 655

Compte de résultat (suite)

	31/07/2018	31/07/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	4 000	
Total produits exceptionnels (VII)	4 000	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	4 400	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		4 000
Total charges exceptionnelles (VIII)	4 400	4 000
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-400	-4 000
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	14 100	24 683
Total des produits (I+II+V+VII)	514 338	599 175
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	584 510	523 202
BENEFICE OU PERTE	69 828	75 973
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/07/2018	Net 31/07/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	233 328		233 328	233 328
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	7 569	5 179	2 390	3 460
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 450		2 450	2 450
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	243 347	5 179	238 168	239 238
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	240 814	1 025	239 789	210 941
Autres créances	28 793		28 793	24 414
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	132 424		132 424	217 239
Disponibilités	7 617		7 617	2 068
Charges constatées d'avance (3)	1 895		1 895	2 774
TOTAL ACTIF CIRCULANT	411 542	1 025	410 517	457 436
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	654 889	6 204	648 685	696 674
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 230	4 250

Bilan passif

	31/07/2018	31/07/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	240 000	240 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	14 546	10 747
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	130 352	158 177
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	69 828	75 973
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	454 725	484 897
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		4 000
Provisions pour charges	6 972	6 239
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 972	10 239
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 260	82 287
Dettes fiscales et sociales	115 780	117 660
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 947	1 591
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	186 987	201 538
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	641 712	696 435
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	186 987	201 538
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe

Période du 01/08/2017 au 31/07/2018

ECOMEX CGR

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL RH EXPERTISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2018, dont le total est de 648 685 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 69 828 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2017 au 31/07/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/07/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 7 021 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 3 891 euros) a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	233 328			233 328
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	233 328			233 328
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 474		2 905	7 569
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	10 474		2 905	7 569
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 450			2 450
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 450			2 450
ACTIF IMMOBILISE	245 252		2 905	243 347

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/07/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	233 328
Total	233 328

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 014	1 070	2 905	5 179
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	7 014	1 070	2 905	5 179
ACTIF IMMOBILISE	7 014	1 070	2 905	5 179

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 271 501 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	240 814	239 584	1 230
Autres	28 793	28 793	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 895	1 895	
Total	271 501	270 271	1 230
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ETAT - PRODUITS À RECEVOIR	10 897
Total	10 897

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 1 025 euros.

La provision pour dépréciation des créances comprend les créances douteuses auxquelles s'ajoute une provision complémentaire due au retard client calculée à partir de la balance âgée.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 240 000,00 euros décomposé en 2 400 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	4 000		4 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	6 239	733			6 972
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	10 239	733	4 000		6 972
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		733			
Financières					
Exceptionnelles			4 000		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 186 987 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 260	69 260		
Dettes fiscales et sociales	115 780	115 780		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 947	1 947		
Produits constatés d'avance				
Total	186 987	186 987		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS-FNP	3 199
DETTES PROVISIONS PR CONGES A PAYER	35 438
CAP- SALAIRES A PAYER	4 794
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	15 519
CHARGES FISCALES SUR CONGES A PAYER	354
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	728
DIVERS - CHARGES À PAYER	1 578
Total	61 610

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 895		
total	1 895		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ANNEXE II – DETAIL DE L'ACTIF ET DU PASSIF

RB
Page 15 sur 16

W

Bilan détaillé

ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/07/2018	Net 31/07/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
20510000 - LOGICIELS	2 120,00		2 120,00	
28051000 - AMORTIS. LOGICIELS		296,41	-296,41	
	2 120,00	296,41	1 823,59	
Fonds commercial (1)				
20700000 - FONDS COMMERCIAL	320 418,77		320 418,77	320 418,77
	320 418,77		320 418,77	320 418,77
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
21350000 - INSTALLATIONS GENERALES	49 155,39		49 155,39	17 225,28
21350010 - AGENC AMENAG CONSTR M	23 509,75		23 509,75	23 509,75
28135000 - AMORTIS. AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS		19 170,16	-19 170,16	-17 225,28
28135010 - AMORT AGCTS AMGTS CONST M		18 134,79	-18 134,79	-17 217,38
	72 665,14	37 304,95	35 360,19	6 292,37
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
21540010 - MATERIEL OUTILLAGE M	295,75		295,75	295,75
28154010 - AMORT MAT. ET OUT. M		295,75	-295,75	-295,75
	295,75	295,75		
Autres immobilisations corporelles				
21810000 - INSTAL. GALEs, AGENCT, AMENAGT. DIV.	6 397,22		6 397,22	6 397,22
21810020 - AGENCEMENT ST GERMAIN	3 526,79		3 526,79	3 526,79
21830000 - MATERIEL DE BUREAU	37 141,29		37 141,29	45 654,04
21830010 - MAT. BUREAU & INFORM M	18 170,50		18 170,50	14 230,00
21830020 - MAT. BUREAU INFO. SGL	1 779,00		1 779,00	1 779,00
21840000 - MOBILIER	43 547,53		43 547,53	43 547,53
21840010 - MOBILIER M	9 578,01		9 578,01	9 578,01
21840020 - MOBILIER ST GERMAIN	273,70		273,70	273,70
21841000 - OEUVRES D'ART	1 600,00		1 600,00	1 600,00
28181000 - AMORTIS. INSTAL. GALEs, AGENCT. DIV.		5 626,68	-5 626,68	-5 087,08
28181020 - AMORT AGENCT ST GERMAIN		3 526,79	-3 526,79	-3 526,79
28183000 - AMORTIS. MATER. BUREAU ET INFORMAT.		33 801,33	-33 801,33	-33 167,22
28183002 - AMORT. MAT. BUR. INFO. SGL		1 725,51	-1 725,51	-1 399,18
28183010 - AMORT. MAT. BUR. ET INFORM M		13 191,13	-13 191,13	-8 795,32
28184000 - AMORTIS. MOBILIER		42 801,74	-42 801,74	-42 322,60
28184010 - AMORT. MOBILIER M		9 578,01	-9 578,01	-9 573,01
28184020 - AMORT. MOB. ST GERMAIN		273,70	-273,70	-273,70
	122 014,04	110 524,89	11 489,15	22 436,39
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
26100000 - TITRES DE PARTICIPATION	27,00		27,00	27,00

ECOMEX CGR

SARL ECOMEX CGR - 69 RUE SAINT SIMON 42000 SAINT-ETIENNE

Page 13



Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/07/2018	Net 31/07/2017
Créances rattachées aux participations	27,00		27,00	27,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
27500800 - DEP.ET CAUTION R	22 067,50		22 067,50	21 750,00
	22 067,50		22 067,50	21 750,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	539 608,20	148 422,00	391 186,20	370 924,53
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
34010000 - EN COURS PROD.SERV.R EG				60 387,00
34020000 - EN COURS PROD.SERV.R JPR				34 232,00
34030000 - EN COURS PROD.SERV.M EG				6 577,00
34040000 - EN COURS PROD.SERV.M JPR				1 721,00
				102 917,00
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - CLIENTS	582 808,99		582 808,99	629 003,61
41610000 - CLIENTS DOUTEUX	47 097,28		47 097,28	62 587,03
49100000 - DEPRECIATIONS COMPTES CLIENTS		35 791,18	-35 791,18	-40 579,08
	629 906,27	35 791,18	594 115,09	651 011,56
Autres créances				
40100000 - FOURNISSEURS	7 019,51		7 019,51	1 515,48
44400000 - ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES	21 941,00		21 941,00	53 810,00
44560000 - TVA DEDUCT.S/ACH.FR.GX R				1 132,33
44560800 - TVA DEDUCTIBLE S/AOUT	2 053,76		2 053,76	
44560900 - TVA DEDUCTIBLE S/SEPTEMBRE	17 792,70		17 792,70	
44566000 - TVA DEDUCTIBLE S/AUT.BIENS ET SCES	766,08		766,08	10 783,43
44586000 - TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	400,00		400,00	200,00
44870000 - ETAT PRODUITS A RECEVOIR	71 230,31		71 230,31	20 358,00
	121 203,36		121 203,36	87 799,24
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
50300000 - ACTIONS				51 016,00
				51 016,00
Disponibilités				
51210000 - B.N.P.	126 762,69		126 762,69	34 432,98
51220000 - CREDIT AGRICOLE	29 976,53		29 976,53	42 440,65
51220100 - CREDIR AGRICOLE CAT				110 000,00
51230000 - CREDIT MUTUEL	5 535,01		5 535,01	16 072,23
51240000 - LYONNAISE DE BANQUE	51 447,84		51 447,84	30 900,20
51250000 - SOCIETE GENERALE	14 402,37		14 402,37	24 225,32
53000000 - CAISSE	1 509,90		1 509,90	1 509,90
53000010 - CAISSE M	2,37		2,37	32,37
	229 636,71		229 636,71	259 613,65

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/07/2018	Net 31/07/2017
Charges constatées d'avance (3)				
48600000 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	28 537,09		28 537,09	28 549,00
	28 537,09		28 537,09	28 549,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 009 283,43	35 791,18	973 492,25	1 181 006,45
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 548 391,63	184 213,13	1 364 178,45	1 551 930,93
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan détaillé

PASSIF

	31/07/2018	31/07/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
10130000 - CAPITAL SOUSCRIT-APPELÉ, VERSE	127 350,00	127 350,00
	127 350,00	127 350,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
10420000 - PRIME DE FUSION	184 729,91	184 729,91
	184 729,91	184 729,91
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
10610000 - RESERVE LEGALE	12 735,00	12 735,00
	12 735,00	12 735,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
10630000 - RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACT.	299 437,63	190 097,69
	299 437,63	190 097,69
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	39 227,21	109 339,94
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	663 479,75	624 252,54
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
15180000 - PROV RISQ ET CHARG R	5 000,00	10 000,00
	5 000,00	10 000,00
Provisions pour charges		
15300000 - PROV /PENSIONS ET OBLIG.SIMILAIRES	74 885,00	80 409,00
	74 885,00	80 409,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	79 885,00	90 409,00
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
16472700 - EMPRUNT CA 50 K€ TRAVAUX	31 599,28	
	31 599,28	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
45120000 - SARL SOFILEA		40 439,34
45511000 - CPTE CT MR MME REBILLET		5 037,09
45512000 - CPTE CT MR MME GRAZIANO		6 940,34
45580000 - ASSOCIÉS - INTERETS COURUS		845,00
		53 261,77
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - FOURNISSEURS	95 483,75	74 813,47

Bilan détaillé

	31/07/2018	31/07/2017
40810000 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 400,00	1 200,00
	98 883,75	76 013,47
Dettes fiscales et sociales		
42820000 - PERSONNEL CONGES A PAYER	68 408,00	69 245,00
42820010 - PERSONNEL CONGES A PAYER M	8 101,00	8 516,00
42820020 - PERSONNEL CONGES A PAYER ST G	31,00	84,00
42860000 - PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER R		8 320,00
42860010 - PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER M		5 324,00
43100000 - URSSAF R	25 556,51	
43101000 - URSSAF M	2 672,43	
43720000 - AG2R R	241,13	
43721000 - ALP R	579,64	
43722000 - ALP M	72,31	
43723000 - MALAKOFF R	1 596,97	
43724000 - MALAKOFF M	157,27	
43730000 - APICIL R	5 620,84	
43731000 - APICIL M	522,22	
43820000 - ORG SOC CHARGES/CP R	29 781,00	31 160,00
43820010 - ORG SOC CHARGES/CP M	3 369,00	3 832,00
43820020 - ORG SOC CHARGES/CP ST G	5,00	38,00
43860000 - ORG SOC CHARGES A PAYER R		42 651,00
43860010 - ORG SOC CHARGES A PAYER MAR		7 504,00
44410000 - IS LATENT/REEVALUATION ACTIF	51 666,67	51 666,67
44550000 - ETAT. TVA A DECAISSER R		29 396,00
44551000 - TVA A DECAISSER	37 848,00	
44560700 - TVA DEDUCTIBLE S/JUILLET	0,07	
44570000 - TVA COLLECTEE 20%	95 321,60	107 487,30
44571000 - TVA COLLECTEE 19.60%	409,35	409,35
44860000 - ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	12 371,00	10 757,00
44860010 - ETAT AUTRES CHARGES A PAYER MA		1 520,00
	344 331,01	376 910,32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
41100000 - CLIENTS	3 810,98	565,20
46712000 - ACOMPTES CLIENTS JURIDIQUE	257,68	257,68
47100000 - COMPTE GENERAL D'ATTENTE	500,00	500,00
	4 568,66	1 322,88
Produits constatés d'avance (1)		
48700000 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	141 931,00	329 761,00
	141 931,00	329 761,00
TOTAL DETTES	621 313,70	837 269,44
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 364 673,45	1 531 930,93

(1) Dont à plus d'un an (a)	24 373,80	
(1) Dont à moins d'un an (a)	596 939,90	837 269,44
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ANNEXE III – VALORISATION DES STRUCTURES

LG

Page 16 sur 16

W



JP. K7

Détermination de l'apport partiel d'actif(RH) au 01/08/2018

BIENS	Apport branche Social (en €)	commentaires	FINANCEMENTS	Apport branche Social (en €)	commentaires
FONDS DE CLIENTELE	174 464,25	valeur 75% CA récurrent (232 619*75%) (A)	CAPITAL ET RESERVES		
IMMOBILISAT. CORPOR & INCORP			RESULTAT DE L'EXERCICE		
(-) AMORTISSEMENTS	670,43	vnc: 5 pc (B)	CAPITAUX PROPRES		
TITRES de PARTICIPATION	0,00		PROV. P/ CHARGES	6 258,00	IDR (E)
(-) PROVISION			FINANCT A LONG & MOYEN TERME		
Autres IMMOB. FINANC.	0,00		C/C DD		
			C/C EM		
			C/C PL		
			C/C LC		
			C/C GR		
TOTAL DES BIENS STABLES (II)	175 134,68		TOTAL FINANCTS STABLES (I)	6 258,00	
FDR NEGATIF (II - I)			FONDS DE ROULEMENT (I - II)		
STOCKS	0,00		FOURN. Facturation interne	0,00	
CLIENTS ET RATTACHES	60 604,32	(C)	AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		(F)
(-) prov retards	0,00		* congés payés & charges s/congés	23 544,14	
CLIENTS DOUTEUX	0,00		* Tva collectée s/clients	10 100,72	
(-) prov douteux	0,00		* Tva collectée s/clients douteux	0,00	
CLIENTS - Facturation interne	52 887,60	(D)	* Tva sur Facture interne	8 814,60	
AUTRES VALEURS			PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0,00	
TOTAL DES BIENS CIRCULANT (IV)	113 491,92		TOTAL FINANC D'EXPLOITAT. (III)	42 459,46	
BESOIN EN FDR (IV-III)			EXCED. FINANC. D'EXPLOIT. (III-IV)		
IMPOT SOCIETE			IMPOT SOCIETE		
C/C ECR			INTERETS COURUS (org fin & assoc)	0,00	
LIQUIDITES	90,86		C/C NTIC		
			C/C ECR CONSEIL		
TOTAL LIQUIDITES ET ASS. (VI)	90,86		TOTAL FINANC. COURT TERME (V)	0,00	
TRESORERIE POSITIVE (VI-V)			TRESORERIE NEGATIVE (V-VI)		
TOTAL BIENS A FINANCER (II + IV + VI)	288 717,46		TOTAL FINANCEMENTS (I + III + V)	48 717,46	
Apport Net	240 000				

Analyse activité RH au 31/07/2018

Chiffre d'affaires

Site	Mission		Ecart	2016/2017
Saint Etienne	Récurrent - Paies	420 854	- 5 438	426 292
	Exceptionnel	75 247	3 210	72 037
	Portail	9 056	1 701	7 355
	Interne Cabinet	11 082	1 430	9 652
	Sous traitance in	1 820	- 16	1 836
	Refacturation Do	3 925	82	3 843
		521 984	969	521 015
		232 610,00	- 7 252,00	239 871,00
	Exceptionnel	41 863,00	7 498,00	34 365,00
First	Portail	8 514,00	8 514,00	-
	Sous traitance in	1 200,00	1 200,00	-
		284 196	9 960	274 236
	Vision pro	60 524	28 844	31 680
	Formation	3 850	- 5 450	9 300
	Accompagnement	400	- 19 580	19 980
		64 774	3 814	60 960

Total Activité RH	870 954	14 743	856 211
--------------------------	----------------	---------------	----------------

(*) Exceptionnel : Contrat, audit, études spécifiques,,,

Détail de l'exceptionnel KM :

Contrat	20 295,00
Courrier disciplin	715
Election IRP	1300
Forfait conseil	16 262,70
Procédure de rup	19 527,50
Formation	7 990,00
Vision Pro	1 200,00

Etat traitement paies au 31/07/2018

Site	Traitement paies	Saint Etienne		Roanne		TOTAL	
		Nb dossier	Nb paies	Nb dossier	Nb paies	Nb dossier	Nb paies
Saint Etienne	MOUHLLI Karima	8	146	1	2	9	148
	TULBENDIAN Auréli	58	326			58	326
	CHAUMARAT Nicola	63	325			63	325
	DJELTI Fatima	57	187			57	187
	PINATEL Lucile	61	330			61	330
		247	1 314	1	2	248	1 316
Roanne	MARCHEWKA Antho	22,00	187,00	2,00	35,00	24,00	222,00
	CHORGNON Valérie			49,00	273,00	49,00	273,00
	DURAND Amélie						-
	DRESSY Martine			48,00	293,00	48,00	293,00
	ORM Savoën			65,00	289,00	65,00	289,00
		22	187	164	890	186	1 077

Total	269	1 501	165	892	434	2 393
--------------	------------	--------------	------------	------------	------------	--------------

Total Dossiers 434
Total paies 2 393

Etat traitement portail au 31/07/2018

Site	Traitement pa	Saint Etienne		Roanne	
		Nb dossier	Nb paies	Nb dossier	Nb paies
Saint Etienne	MOUHLLI K	-	-		
	TULBENDI	1	22		
	CHAUMAR	2	83		
	DJELTI Fat	1	35		
	PINATEL L	1	3		
		5	143		-
Roanne	MARCHEWKA Anthony			6,00	58,00
	CHORGNON Valérie				
	DURAND Amélie				
	DRESSY Martine				
	ORM Savoën				
		-	-	6	58

Total	5	143	6	58
--------------	----------	------------	----------	-----------

Total Dossiers 11
Total paies 201



Signature: J.P. M...

(A)

Tableau d'amortissement au 31/07/2018

économique

Report

21810020 AGENCEMENT ST GERMAIN

Code	Date	Désignation	Valeur achat	Durée	Taux	Méth.	Antérieur	Dotation	Cumul	VNC
Biens hors acquisitions										
0000000460	06/01/04	REFECTION BUREAU	2 856,01	36	33,33	L	2 856,01		2 856,01	
0000000462	31/01/04	CREATION CHAUFFERIE	670,78	36	33,33	L	670,78		670,78	
Total biens hors acquisitions			3 526,79				3 526,79		3 526,79	
Récapitulatif du compte 21810020										
Biens hors acquisition			3 526,79				3 526,79		3 526,79	
Acquisitions de l'exercice										
Sorties										
Total			3 526,79				3 526,79		3 526,79	

21830000 MATERIEL DE BUREAU

Biens hors acquisitions										
0000000432	28/12/01	INSTAL.TELEPHONIQUE	8 512,75	60	20,00	L	8 512,75			
0000000539	31/12/13	COPIEUR MULTIF.RICOH AF.MPC	10 817,00	60	20,00	L	7 758,19	2 163,40	9 921,59	895,41
0000000537	28/02/14	PC DELL LATITUDE JPR	1 195,00	36	33,33	L	1 195,00		1 195,00	
0000000546	17/10/14	ORDI AF	535,00	36	33,33	L	497,35	37,65	535,00	
0000000547	17/10/14	PC PORT.DELL CJ+MH	2 340,26	36	33,33	L	2 175,58	164,68	2 340,26	
0000000550	18/11/14	PC PORT.DELL EC	1 656,13	36	33,33	L	1 492,04	164,09	1 656,13	
0000000548	20/04/15	PC PORT.DELL EG	1 760,00	36	33,33	L	1 337,93	422,07	1 760,00	
0000000549	22/05/15	PC PORT.DELL CB	1 320,00	36	33,33	L	964,33	355,67	1 320,00	
0000000562	30/09/15	PORTABLE SM Anélie	1 611,00	36	33,33	L	985,99	537,00	1 522,99	88,01
0000000563	30/09/15	PORTABLE SR Justine → Inven	1 611,00	36	33,33	L	985,99	537,00	1 522,99	88,01
0000000564	30/09/15	PORTABLE STAGIAIRE Valéry	1 611,00	36	33,33	L	985,99	537,00	1 522,99	88,01
0000000565	30/09/15	PORTABLE JMC Martine	1 611,00	36	33,33	L	985,99	537,00	1 522,99	88,01
0000000566	30/09/15	PORTABLE SM	1 611,00	36	33,33	L	985,99	537,00	1 522,99	88,01
0000000567	30/09/15	PORTABLE SR	1 611,00	36	33,33	L	985,99	537,00	1 522,99	88,01
0000000568	30/09/15	PORTABLE STAGIAIRE	1 611,00	36	33,33	L	985,99	537,00	1 522,99	88,01
0000000572	30/09/15	ORDI AF	784,00	36	33,33	L	479,83	261,33	741,16	42,84
0000000574	07/03/16	PORTABLE JMC Anthony	1 591,90	36	33,33	L	742,88	530,63	1 273,51	88,01
0000000579	21/09/16	ORDI FIXE AA	669,00	36	33,33	L	192,03	223,00	415,03	253,97
0000000580	21/09/16	PORTABLE JMC	1 598,00	36	33,33	L	458,69	532,67	991,36	606,64
0000000581	21/09/16	PORTABLE ANAIS	1 598,00	36	33,33	L	458,69	532,67	991,36	606,64
Total biens hors acquisitions			45 654,04				33 167,22	9 146,86	33 801,33	3 339,96
Sorties										
0000000432	31/07/18	INSTAL.TELEPHONIQUE	8 512,75	60	20,00	L	8 512,75		8 512,75	
Total des sorties			8 512,75				8 512,75		8 512,75	

Imprimé le 31/07/2018 à 14:21

Page n° 3

Par GIRAUD

ECOMEX EXPERTISE / Dossier n°00001



Signature

N° Aux	Facture	N° Compte Social / Comp	Date	Réf	Libellé	Débit	Crédit
90002900	FAC 32859	70611000 Social	30/06/2018	32601 / 1	ure n° VIETTI CHRIST	608,40	
90002900	FAC 33341	70611000 Social	31/07/2018	33070 / 1	ure n° VIETTI CHRIST	706,20	
90013600	FAC 32863	70611000 Social	30/06/2018	32605 / 1	facture n° S N R T 32	1 080,00	
90013600	FAC 32864	70611000 Social	30/06/2018	32606 / 1	facture n° S N R T 32	973,80	
90013600	FAC 33343	70611000 Social	31/07/2018	33072 / 1	facture n° S N R T 32	901,80	
90015400	FAC 32866	70611000 Social	30/06/2018	32608 / 1	e n° TERRIER CARRI	306,00	
90015500	FAC 32867	70611000 Social	30/06/2018	32609 / 1	e n° COMPTOIR DES	162,00	
90016600	FAC 33344	70611000 Social	31/07/2018	33073 / 1	ire n° GARAGE MAZIL	90,00	
90019900	FAC 31445	70611000 Social	31/01/2018	31067 / 1	icture n° BARTASSOT	58,80	
90019900	FAC 31615	70611000 Social	28/02/2018	31294 / 1	icture n° BARTASSOT	130,80	
90019900	FAC 31797	70611000 Social	31/03/2018	31509 / 1	icture n° BARTASSOT	32,40	
90019900	FAC 32281	70611000 Social	30/04/2018	31992 / 1	icture n° BARTASSOT	32,40	
90019900	FAC 32597	70611000 Social	31/05/2018	32324 / 1	icture n° BARTASSOT	32,40	
90019900	FAC 32869	70611000 Social	30/06/2018	32611 / 1	icture n° BARTASSOT	32,40	
90019900	FAC 33345	70611000 Social	31/07/2018	33074 / 1	icture n° BARTASSOT	32,40	
90022200	FAC 31801	70611000 Social	31/03/2018	31513 / 1	C facture n° SETIC 31	1 138,80	
90022200	FAC 32282	70611000 Social	30/04/2018	31993 / 1	C facture n° SETIC 32	1 160,40	
90022200	FAC 32870	70611000 Social	30/06/2018	32612 / 1	C facture n° SETIC 32	1 064,40	
90022200	FAC 32871	70611000 Social	30/06/2018	32613 / 1	C facture n° SETIC 32	901,80	
90022200	FAC 33346	70611000 Social	31/07/2018	33075 / 1	C facture n° SETIC 33	882,60	
90022800	FAC 31806	70611000 Social	31/03/2018	31518 / 1	acture n° POURTIER :	511,80	
90022800	FAC 32283	70611000 Social	30/04/2018	31994 / 1	acture n° POURTIER :	561,60	
90022800	FAC 32872	70611000 Social	30/06/2018	32614 / 1	acture n° POURTIER :	544,80	
90022800	FAC 32873	70611000 Social	30/06/2018	32615 / 1	acture n° POURTIER :	485,40	
90022800	FAC 33347	70611000 Social	31/07/2018	33076 / 1	acture n° POURTIER :	470,40	
90023400	FAC 32874	70611000 Social	30/06/2018	32616 / 1	e n° ROSSIGNOL MA	523,20	
90026900	FAC 32876	70611000 Social	30/06/2018	32618 / 1	ire n° REALITES BUR	434,40	
90026900	FAC 33349	70611000 Social	31/07/2018	33078 / 1	ire n° REALITES BUR	396,00	
90027400	FAC 32877	70611000 Social	30/06/2018	32619 / 1	facture n° LENATHIS :	90,00	
90028300	FAC 31825	70611000 Social	31/03/2018	31537 / 1	ure n° BG TRANSPOR	1 224,00	
90028300	FAC 32881	70611000 Social	30/06/2018	32623 / 1	ure n° BG TRANSPOR	1 245,60	
90031200	FAC 32884	70611000 Social	30/06/2018	32626 / 1	e n° GAUBERT MATR	162,00	
90032500	FAC 32886	70611000 Social	30/06/2018	32628 / 1	acture n° ART OPTIC	90,00	
90033500	FAC 32286	70611000 Social	30/04/2018	31997 / 1	acture n° BENIGAUD :	30,00	
90033500	FAC 32613	70611000 Social	31/05/2018	32340 / 1	acture n° BENIGAUD :	30,00	
90033500	FAC 32887	70611000 Social	30/06/2018	32629 / 1	acture n° BENIGAUD :	30,00	
90033500	FAC 33350	70611000 Social	31/07/2018	33079 / 1	acture n° BENIGAUD :	30,00	
90040200	FAC 33351	70611000 Social	31/07/2018	33080 / 1	e n° REALITES ENVIF	1 800,00	
90041300	FAC 32890	70611000 Social	30/06/2018	32632 / 1	acture n° RAPAPORT	759,60	
90043500	FAC 33352	70611000 Social	31/07/2018	33081 / 1	cture n° EVAFLO AML	244,80	
90045100	FAC 32892	70611000 Social	30/06/2018	32634 / 1	facture n° EVAFLO 3	93,60	
90047800	FAC 32637	70611000 Social	31/05/2018	32363 / 1	facture n° DANSARD :	600,00	
90048600	FAC 31881	70611000 Social	31/03/2018	31591 / 1	facture n° ALEXIS 31	543,60	
90048600	FAC 32895	70611000 Social	30/06/2018	32637 / 1	facture n° ALEXIS 32	582,00	
90049100	FAC 31082	70611000 Social	31/12/2017	30714 / 1	acture n° LUCCHIARI	130,32	
90049100	FAC 31884	70611000 Social	31/03/2018	31594 / 1	acture n° LUCCHIARI	130,32	
90049100	FAC 32897	70611000 Social	30/06/2018	32639 / 1	acture n° LUCCHIARI	149,04	
90050000	FAC 33353	70611000 Social	31/07/2018	33082 / 1	re n° NICOLAS GARD	78,00	
90050900	FAC 31895	70611000 Social	31/03/2018	31605 / 1	e n° JACQUET CONS	192,00	
90050900	FAC 32899	70611000 Social	30/06/2018	32641 / 1	e n° JACQUET CONS	162,00	
90051300	FAC 32900	70611000 Social	30/06/2018	32642 / 1	ure n° INFIRMIERES	156,00	
90052700	FAC 32901	70611000 Social	30/06/2018	32643 / 1	cture n° IZIWEB CREA	228,00	
90053100	FAC 32902	70611000 Social	30/06/2018	32644 / 1	facture n° BEN 3R 32	162,00	
90053400	FAC 32903	70611000 Social	30/06/2018	32645 / 1	ture n° DOUBS CLIMA	1 050,00	
90053500	FAC 32904	70611000 Social	30/06/2018	32646 / 1	ure n° PAULIN FRIGO	570,00	
90054600	FAC 33354	70611000 Social	31/07/2018	33083 / 1	facture n° BARBIER 3	54,00	
90055600	FAC 32906	70611000 Social	30/06/2018	32648 / 1	ire n° PM TRANSPOR	378,00	
90056700	FAC 32908	70611000 Social	30/06/2018	32650 / 1	facture n° LAHALLE 3	162,00	
90057300	FAC 30369	70611000 Social	30/09/2017	29968 / 1	C facture n° RABY 30	162,00	
90057300	FAC 31114	70611000 Social	31/12/2017	30744 / 1	C facture n° RABY 31	162,00	
90057300	FAC 31934	70611000 Social	31/03/2018	31644 / 1	C facture n° RABY 31	618,00	

90057300	FAC 32909	70611000	Social	30/06/2018	32651 / 1	C facture n° RABY 329	54,00
90059000	FAC 32910	70611000	Social	30/06/2018	32652 / 1	ture n° HBROS GROU	182,16
90100100	FAC 32911	70611000	Social	30/06/2018	32653 / 1	facture n° MOSNIER 3	192,00
90408000	FAC 32941	70611000	Social	30/06/2018	32683 / 1	facture n° OKKSO 32	205,20
90408500	FAC 32942	70611000	Social	30/06/2018	32684 / 1	ture n° HOT FINANCE	104,40
90408900	FAC 32042	70611000	Social	31/03/2018	31748 / 1	re n° FRAN CZIA GAU	154,80
90408900	FAC 32299	70611000	Social	30/04/2018	32010 / 1	re n° FRAN CZIA GAU	135,60
90408900	FAC 32712	70611000	Social	31/05/2018	32434 / 1	re n° FRAN CZIA GAU	135,60
90408900	FAC 32943	70611000	Social	30/06/2018	32685 / 1	re n° FRAN CZIA GAU	135,60
90408900	FAC 33363	70611000	Social	31/07/2018	33092 / 1	re n° FRAN CZIA GAU	135,60
90409000	FAC 32944	70611000	Social	30/06/2018	32686 / 1	acture n° LEVINGER :	104,40
90410500	FAC 32945	70611000	Social	30/06/2018	32687 / 1	e n° DES DOCTEURS	234,00
90416300	FAC 32948	70611000	Social	30/06/2018	32690 / 1	: facture n° GUINET 32	108,00
90421400	FAC 32949	70611000	Social	30/06/2018	32691 / 1	re n° DANIERE ET BE	270,00
90423000	FAC 32951	70611000	Social	30/06/2018	32693 / 1	: facture n° LIEVRE 32	277,20
90424600	FAC 32952	70611000	Social	30/06/2018	32694 / 1	re n° LAURENT ET F	242,64
90425700	FAC 32956	70611000	Social	30/06/2018	32698 / 1	cture n° GAUTHERON	583,68
90426600	FAC 32957	70611000	Social	30/06/2018	32699 / 1	cture n° GRAIN DE RI	104,40
90427100	FAC 33364	70611000	Social	31/07/2018	33093 / 1	e n° MACONNERIE L	664,80
90427300	FAC 32959	70611000	Social	30/06/2018	32701 / 1	re n° AD RES CONSE	327,60
90501100	FAC 33008	70621000	Social	30/06/2018	32750 / 1	: facture n° POYET 33	282,00
90501100	FAC 33391	70621000	Social	31/07/2018	33120 / 1	: facture n° POYET 33	190,80
90504000	FAC 33009	70621000	Social	30/06/2018	32751 / 1	acture n° VERRIERE :	90,00
90505700	FAC 32101	70621000	Social	31/03/2018	31807 / 1	re n° MATRAY VALL	90,00
90505700	FAC 33010	70621000	Social	30/06/2018	32752 / 1	re n° MATRAY VALL	90,00
90506100	FAC 33011	70621000	Social	30/06/2018	32753 / 1	: facture n° J.L EPE 33	306,00
90507200	FAC 32104	70621000	Social	31/03/2018	31810 / 1	re n° ABATTAGE OBL	90,00
90507200	FAC 33012	70621000	Social	30/06/2018	32754 / 1	re n° ABATTAGE OBL	90,00
90514100	FAC 30515	70621000	Social	30/09/2017	30110 / 1	facture n° MATRAY 3	97,20
90514100	FAC 31262	70621000	Social	31/12/2017	30889 / 1	facture n° MATRAY 3	97,20
90514100	FAC 32108	70621000	Social	31/03/2018	31814 / 1	facture n° MATRAY 3	169,20
90516000	FAC 33014	70621000	Social	30/06/2018	32756 / 1	: facture n° HERVE 33	495,00
90516900	FAC 33015	70621000	Social	30/06/2018	32757 / 1	facture n° GARNON 3	90,00
90519900	FAC 33016	70621000	Social	30/06/2018	32758 / 1	re n° ROANNE MEDIC	306,00
90520700	FAC 32121	70621000	Social	31/03/2018	31827 / 1	re n° BMC ETANCHEI	456,00
90527000	FAC 33019	70621000	Social	30/06/2018	32761 / 1	cture n° CHASSIGNOL	1 606,80
90528900	FAC 33021	70621000	Social	30/06/2018	32763 / 1	3 n° BERTRAND DUR	1 290,00
90528900	FAC 33392	70621000	Social	31/07/2018	33121 / 1	3 n° BERTRAND DUR	1 290,00
90539600	FAC 33025	70621000	Social	30/06/2018	32767 / 1	C facture n° G.B.E. 33	108,00
90542100	FAC 33393	70621000	Social	31/07/2018	33122 / 1	C facture n° T.F.R 33	1 200,00
90553500	FAC 33029	70621000	Social	30/06/2018	32771 / 1	: facture n° DULAC 33	82,80
90554500	FAC 33031	70621000	Social	30/06/2018	32773 / 1	e n° FABRICE SEYVE	327,60
90557100	FAC 33033	70621000	Social	30/06/2018	32775 / 1	e n° DOMINGUES ET,	798,00
90559200	FAC 33034	70621000	Social	30/06/2018	32776 / 1	e n° CHALTON ET DU	255,60
90561600	FAC 33035	70621000	Social	30/06/2018	32777 / 1	facture n° LE SALON 3	223,20
90563500	FAC 33038	70621000	Social	30/06/2018	32780 / 1	e n° FOURNITURES F	360,00
90565700	FAC 32220	70621000	Social	31/03/2018	31924 / 1	ure n° ART ET TRADI	72,00
90565700	FAC 33040	70621000	Social	30/06/2018	32782 / 1	ure n° ART ET TRADI	72,00
90565800	FAC 33041	70621000	Social	30/06/2018	32783 / 1	acture n° DEGRANGE	192,00
90566000	FAC 33042	70621000	Social	30/06/2018	32784 / 1	: facture n° LAFAY 33	176,40
90566100	FAC 33043	70621000	Social	30/06/2018	32785 / 1	e n° DE CONSTRUCT	90,00
90566200	FAC 30614	70621000	Social	30/09/2017	30209 / 1	acture n° ART HOME :	97,20
90566200	FAC 31372	70621000	Social	31/12/2017	30995 / 1	acture n° ART HOME :	97,20
90566200	FAC 32227	70621000	Social	31/03/2018	31931 / 1	acture n° ART HOME :	685,20
90567400	FAC 30616	70621000	Social	30/09/2017	30211 / 1	facture n° PERRET 3	1 002,00
90567400	FAC 31375	70621000	Social	31/12/2017	30998 / 1	facture n° PERRET 3	618,00
90567400	FAC 32231	70621000	Social	31/03/2018	31935 / 1	facture n° PERRET 3	258,00
90567400	FAC 33044	70621000	Social	30/06/2018	32786 / 1	facture n° PERRET 3	714,00
91146000	FAC 33052	70621000	Social	30/06/2018	32794 / 1	e n° MURE CHAUSSL	234,00
90002200	FAC 32857	70631000	Social	30/06/2018	32599 / 1	cture n° LABRUYERE	90,00
90025700	FAC 30825	70631000	Social	30/11/2017	30414 / 1	re n° J P M EQUIPEM	30,00
90025700	FAC 31020	70631000	Social	31/12/2017	30653 / 1	re n° J P M EQUIPEM	30,00

90025700	FAC 31451	70631000	Social	31/01/2018	31073 / 1	ire n° J P M EQUIPEM	30,00
90025700	FAC 31621	70631000	Social	28/02/2018	31300 / 1	ire n° J P M EQUIPEM	30,00
90025700	FAC 31813	70631000	Social	31/03/2018	31525 / 1	ire n° J P M EQUIPEM	30,00
90025700	FAC 32284	70631000	Social	30/04/2018	31995 / 1	ire n° J P M EQUIPEM	30,00
90025700	FAC 32605	70631000	Social	31/05/2018	32332 / 1	ire n° J P M EQUIPEM	30,00
90025700	FAC 32875	70631000	Social	30/06/2018	32617 / 1	ire n° J P M EQUIPEM	30,00
90025700	FAC 33348	70631000	Social	31/07/2018	33077 / 1	ire n° J P M EQUIPEM	30,00
90032100	FAC 32885	70631000	Social	30/06/2018	32627 / 1	acture n° TRANSDAM	396,00
90106100	FAC 33355	70631000	Social	31/07/2018	33084 / 1	e n° ROCHE RESTAL	33,00
90106400	FAC 32914	70631000	Social	30/06/2018	32656 / 1	re n° SOUFFERANT V	654,00
90106400	FAC 33356	70631000	Social	31/07/2018	33085 / 1	re n° SOUFFERANT V	658,20
90107100	FAC 32915	70631000	Social	30/06/2018	32657 / 1	ture n° AUPOIL ET CIL	1 162,80
90108400	FAC 33357	70631000	Social	31/07/2018	33086 / 1	ure n° AR'MODELAGE	306,00
90109200	FAC 33358	70631000	Social	31/07/2018	33087 / 1	re n° ROUSSET FREF	54,00
90112600	FAC 32921	70631000	Social	30/06/2018	32663 / 1	facture n° VARRAUT	30,00
90112600	FAC 33359	70631000	Social	31/07/2018	33088 / 1	facture n° VARRAUT	210,00
90112800	FAC 31970	70631000	Social	31/03/2018	31680 / 1	cture n° CHRISDECOF	579,60
90112800	FAC 32295	70631000	Social	30/04/2018	32006 / 1	cture n° CHRISDECOF	580,80
90112800	FAC 32850	70631000	Social	31/05/2018	32563 / 1	cture n° CHRISDECOF	638,40
90112800	FAC 32922	70631000	Social	30/06/2018	32664 / 1	cture n° CHRISDECOF	902,40
90112800	FAC 33360	70631000	Social	31/07/2018	33089 / 1	cture n° CHRISDECOF	686,40
90113100	FAC 33361	70631000	Social	31/07/2018	33090 / 1	ire n° SCOP PROD'IN	169,20
90113900	FAC 32925	70631000	Social	30/06/2018	32667 / 1	e n° DELORME BERG	747,12
90114900	FAC 31158	70631000	Social	31/12/2017	30787 / 1	cture n° BIESSE 31	375,60
90114900	FAC 31980	70631000	Social	31/03/2018	31690 / 1	cture n° BIESSE 31	356,40
90114900	FAC 32926	70631000	Social	30/06/2018	32668 / 1	cture n° BIESSE 32	450,96
90115400	FAC 32927	70631000	Social	30/06/2018	32669 / 1	re n° GARAGE DE LA	582,48
90115500	FAC 32928	70631000	Social	30/06/2018	32670 / 1	re n° LES REPAS DU	582,00
90118100	FAC 32931	70631000	Social	30/06/2018	32673 / 1	facture n° BILLARD 3	228,00
90119300	FAC 33362	70631000	Social	31/07/2018	33091 / 1	acture n° DAB 333	181,20
90131200	FAC 32937	70631000	Social	30/06/2018	32679 / 1	e n° INVESTISSEME	162,00
90197600	FAC 32939	70631000	Social	30/06/2018	32681 / 1	facture n° PRADET 3	727,20
90606600	FAC 32961	70631000	Social	30/06/2018	32703 / 1	facture n° BESSON 3	198,00
90602200	FAC 32250	70641000	Social	31/03/2018	31954 / 1	acture n° FONTAINE	97,20
90602200	FAC 33047	70641000	Social	30/06/2018	32789 / 1	acture n° FONTAINE	97,20
90603500	FAC 33048	70641000	Social	30/06/2018	32790 / 1	cture n° VIOLET 3	183,60
90604600	FAC 33049	70641000	Social	30/06/2018	32791 / 1	acture n° SAUVADET	505,20
90653400	FAC 32264	70641000	Social	31/03/2018	31967 / 1	facture n° BERNARD	97,20
90653400	FAC 33050	70641000	Social	30/06/2018	32792 / 1	facture n° BERNARD	97,20
90057300	FAC 28431		Social	31/03/2017	28119 / 1	C facture n° RABY 284	162,00
90057300	FAC 29541		Social	30/06/2017	29159 / 1	C facture n° RABY 295	162,00
90566200	FAC 24281		Social	31/12/2015	24147 / 1	acture n° ART HOME	120,00
90566200	FAC 26252		Social	30/06/2016	26016 / 1	acture n° ART HOME	72,00
90566200	FAC 27032		Social	30/09/2016	26768 / 1	acture n° ART HOME	90,00
90567400	FAC 29088		Social	30/04/2017	28733 / 1	facture n° PERRET 2	541,20
90567400	FAC 29836		Social	30/06/2017	29445 / 1	facture n° PERRET 2	872,40

60 604,32

60 604,32



Signature

Grand livre auxiliaire par général (provisoire)

Comptes auxiliaires du 90098300 au 90098300
 Comptes généraux du 41100000 au 41100000
 Nature des comptes <<Tous>>
 Mode de sélection Tous les comptes
 Comptes d'exception
 Etablissement <<Tous>>
 Numéros de pièces (folios) de à

Exercice En cours : 2017/2018
 Dates comptables du 01/08/2017 au 31/07/2018
 Type d'écritures Normal
 Référence interne
 Devise <<Tous>> / Affichage en euros
 Ecritures validées ■ Lettrées ■
 A-Nouveaux détaillés □

Date	Jal. Pièce / Lig	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Lettr.
90098300 SARL RH EXPERTISE							
Compte général 41100000 CLIENTS							
Total des A-Nouveaux				27 783,60		27 783,60 D	
Cumul au 31/07/2017				27 783,60	0,00	27 783,60 D	
150917CRA 1 / 50		RH EXPERTISE	CHQ		27 783,60	0,00 D AAAG	
310718VEN 1 / 1		RH EXPERTISE INTERV AM 17/18	FAC 33514	42 402,00		42 402,00 D AAAH	
310718VEN 1 / 4		RH EXPERTISE INTERV AM 17/18	AVC 33515		42 402,00	0,00 D AAAH	
310718VEN 1 / 7		RH EXPERTISE INTERV AM 17/18	FAC 33516	39 070,80		39 070,80 D	
310718VEN 1 / 10		RH EXPERTISE PORTAL VISION PRO/SIL	FAC 33517	13 816,80		52 887,60 D	
Total du compte 41100000 CLIENTS				123 073,20	70 185,60	52 887,60 D	
Total du compte 90098300				123 073,20	70 185,60	52 887,60 D	
Total du grand livre auxiliaire				123 073,20	70 185,60	52 887,60 D	

Année de calcul:	2018
Age de départ	65
Probabilité de départ :	0,9
Taux de charges sociales :	1
Taux d'accroissement des salaires	2
Taux d'actualisation :	2,5
Taux de charges Patronales	45,00%

TD 88/90

H 0,74720
F 0,98978

100% IMPUTABLE

(départ volontaire: 1/2 mois à partir de la 5e année, puis 1/10e mois au-delà)

Montant de l' IDR actualisée

74 884

N°	Nom	Date de naissance	Age	H	Date	Nbre années résidence	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de départ	Indice de
----	-----	-------------------	-----	---	------	-----------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------

Σ = 6298 €

Soldes des repos Juillet 2018
ROANNE

Salarié	RTT	CP N-1			CP N			Provision CP N-1 + N	Charges Patronales	Provision Totale
		Acquis	Pris	Solde	Acquis	Pris	Solde			
0107000005 BERTHOIX CATHERINE		36.00		36.00	4.50		4.50		43,82 %	
0107000006 COLAS JEAN MICHEL		4 284.32		4 284.32	552.96		552.96	4 837.28	2 119.70	6 956.98
0107000008 JACQUET CORINNE née RAGEADE		32.00		32.00	4.50		4.50		43,49 %	
		4 963.88		5 050.24	738.72		738.72	5 788.96	2 517.62	8 306.58
0107000010 MIGNARD PAULETTE née THEVENET		49.00	10.00	39.00	4.50		4.50		42,35 %	
		6 156.85		4 900.35	576.72		576.72	5 477.07	2 319.54	7 796.61
0107000016 FAYET CHANTELOT AGNES née VERNE		25.00		25.00	4.50		4.50		27,57 %	
		157.34		157.34				157.34	43.38	200.72
0107000020 BARNAUD EMILIE		33.00		33.00	4.50		4.50		29,12 %	
		2 791.08		2 847.57	403.92		403.92	3 251.49	946.83	4 198.32
0107000021 MONESTIER CHRISTINE née BESACIER		32.00		32.00	4.50		4.50		43,75 %	
		3 932.10		4 001.92	585.36		585.36	4 587.28	2 006.94	6 594.22
0107000023 CHIEREGATTI ESTELLE		29.00		29.00	0.15		0.15		52,23 %	
		4 428.07		5 175.34			26.77	5 202.11	2 717.06	7 919.17
0107000024 HAON MARTINE		35.50	3.00	32.50	4.50		4.50		41,72 %	
		3 841.44		3 516.83	494.00		494.00	4 010.81	1 673.31	5 684.12
0107000026 GRAZIANO MAXIME		28.00		28.00	4.50		4.50		52,23 %	
		5 424.31		5 556.04	928.80		928.80	6 484.84	3 387.03	9 871.87
0107000031 CHIEREGATTI ESTELLE		27.00	11.00	16.00	4.50		4.50		43,88 %	
		3 157.84		1 871.36	518.40		518.40	2 389.71	1 048.60	3 438.31
0109000031 DURANT AMELIE		50.00		50.00	4.50		4.50		43,56 %	
		6 665.95		6 922.00	648.00		648.00	7 570.00	3 297.49	10 867.49
0109000032 TIMMERMANS MARLENE		46.00	33.00	13.00	4.16		4.16		42,64 %	
		4 907.48		1 386.84	446.28		446.28	1 833.18	781.67	2 614.85
0109000034 SALECHEWIA ANTHONY		30.50		30.50	4.16		4.16		43,84 %	
		3 235.69		3 363.85	478.00		478.00	3 841.85	1 684.27	5 526.12
0109000038 DEM SAYOEN		27.00		27.00	4.50		4.50		48,04 %	
		5 194.67		5 233.14	907.20		907.20	6 140.34	2 949.82	9 090.16
0109000041 DRESSY MARTINE née GUILLOT		20.00	1.00	19.00	4.50		4.50		33,13 %	
		1 959.42		1 861.43	432.00		432.00	2 293.45	759.82	3 053.27
0109000042 FONTAINE LORENE		14.00		14.00	4.50		4.50		43,92 %	
		1 580.76		1 615.18	540.00		540.00	2 155.18	946.56	3 101.74
0109000043 BOP KHADY née NDEYE		13.00	1.00	12.00	4.50		4.50		18,92 %	
		898.52		830.64	324.00		324.00	1 154.64	218.46	1 373.10
		13.00	3.00	10.00	4.50		4.50		29,42 %	
		1 096.61		843.50	388.80		388.80	1 232.35	362.56	1 594.91

E = 23 544,14 E



Signature